



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 01 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 060-216004895-20240301-DEVIS-DE

S²LOW

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 21/02/2024
Date d'affichage : 22/02/2024
Membres en Exercice : 11
Membres Présents : 6
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Laetitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés / pouvoirs : Messieurs Franck JONCKHEERE, Joël GALEK, Mesdames Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Katia VARESI

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle LEROY

Délibération n°
03-2024

Validation du devis actualisé pour la DETR 2024 concernant le remplacement des portes de l'église

Vu l'acceptation du devis de la société BOIS FEUILLES CISEAUX pour le remplacement des portes pour un montant HT de 10 144.80 €, soit 12 173.76 €, par délibération en date du 9 décembre 2022,

Considérant que la demande de subvention au titre de la DETR 2023 n'a pas été acceptée.

Considérant que le prix des matériaux à augmenter.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, la validation du nouveau devis de la société BOIS FEUILLES CISEAUX pour un montant HT de 10285.00 €, soit 12 342.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

DECIDE de valider le devis actualisé pour le remplacement des portes de l'église.

A Plainval,
Le 02 mars 2024,
Le Maire, Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Samuel DOVERGNE

- certifiée, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 02/03/2024

- transmission en sous-préfecture le